



Osmecum à vélo

MOYEN

Liste des choses à noter “en passant”

Vous circulez à vélo dans votre ville. Cette liste est un “pense-bête” non exhaustif à utiliser en complément des cartes walking-papers” (<http://walking-papers.org>), à diffuser dans les “cartoparties”, ou à emporter partout avec soi pour savoir quoi noter et comment le noter.

Une **piste cyclable** est une chaussée exclusivement réservée aux cycles. Elle peut être unidirectionnelle ou bidirectionnelle. Toutes les voies en dehors des routes qui sont dédiées au cyclisme devraient être tracées séparément dans OSM. L'attribut « highway » définit le type des voies de circulation : routes pistes, sentiers... Pour une piste cyclable (i.e réservée aux cycles), on indique « highway=cycleway ».

Une **bande cyclable** est un espace réservé aux cyclistes sur la chaussée, séparé de la circulation motorisée par un simple marquage au sol. Pour préciser qu'une chaussée dispose d'une bande cyclable il faut ajouter l'attribut « cycleway=lane » à la route concernée. Le sens d'usage de la bande cyclable est indiqué par l'attribut « oneway=yes ».

Exemples :



Bande(s) latérale(s) unique(s) à double sens

highway=*
cycleway=lane



Bandes latérales à sens unique de chaque côté de la chaussée

highway=*
cycleway=lane



Doubles-sens cyclable avec ligne tracée au sol

highway=*
oneway=yes
cycleway=opposite_lane



Doubles-sens cyclable sans ligne tracée au sol (zones 30 km/h)

highway=*
cycleway=opposite

Une voie de bus, une rue piétonne peuvent être ouvertes à la circulation des vélos.



Restriction d'accès

L'attribut « bicycle » définit les accès des voies aux cyclistes. Les valeurs sont les suivantes :

Lorsque les vélos sont exceptionnellement autorisés à passer sur des routes qui leur sont normalement interdites	bicycle=yes
Pour les voies interdites aux vélos, assurez-vous que cette indication y figure.	bicycle=no
Pour les routes où les cycles n'ont pas de "droit de passage" mais où le propriétaire du terrain a donné son autorisation	bicycle=permissive
Là où les vélos ont un droit de passage ("right-of-way"), mais seulement si leur destination est la rue ou la zone concernée	bicycle=destination

Par défaut, « bicycle=no » est associé aux voies de type motorway, trunk, footway. Au contraire, « [highway=pedestrian](#) » implique « bicycle=yes », car en France, les rues piétonnes sont le plus souvent autorisées aux vélos à l'allure du pas.

Les obstacles

Barrières	barrière cycliste	barrier=cycle_barrier
	borne escamotable	barrier=block
	blocks	barrier=bollard
	poteau	barrier=bollard
Ralentisseurs	bandes sonores	traffic_calming=bump
	chicane	traffic_calming=chicane
	coussin	traffic_calming=cushion
	dos d'âne	traffic_calming=hump
	gendarme couché	traffic_calming=bump
	étranglement	traffic_calming=choker

Autres points d'intérêts (POI's)

parking	amenity=bicycle_parking
location	amenity=bicycle_rental, fee=yes, operator=*, capacity=N, network=*
boutique	shop=bicycle
fontaine	amenity=fountain et drinkable=yes no mineral

